



Envoi par courrier et par télécopieur : 528-0833

Québec, le 18 novembre 2005

Madame Diane Simard  
Commission de la capitale nationale du Québec  
Édifice Hector-Fabre  
525, boul. René-Lévesque Est, R-C  
Québec (Québec) G1R 5S9

**Objet : Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le  
pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec**

Madame,

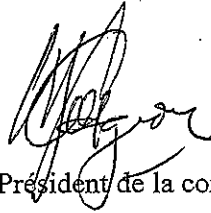
La commission d'enquête et d'examen chargée du dossier mentionné désire obtenir copie du détail des coûts de réalisation du projet, information dont il a été question lors de l'audience publique et pour laquelle la Commission de la capitale nationale a manifesté à la commission du BAPE ses préoccupations de rendre publique l'information. La commission du BAPE examinera attentivement le document que lui fera parvenir la Commission de la capitale nationale en prenant soin d'y joindre la mention de confidentialité et jugera de sa confidentialité.

La commission du BAPE souhaite également obtenir les comptes-rendus des consultations publiques tenues par la Commission de la capitale nationale à l'automne 2005. Elle joint également à ces demandes :

- la liste des documents demandés lors de l'audience que la commission désire obtenir rapidement et pour lesquels elle désire obtenir un échéancier de livraison ;
- la liste préliminaire des éléments du projet à documenter mentionnés par le ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs lors de l'audience et pour lesquels la commission du BAPE désire obtenir copie lors de leur transmission au MDDEP ;
- des questions pour lesquelles un participant à l'audience désire obtenir réponse ;
- des questions que la commission du BAPE vous adresse afin d'approfondir son analyse.

La commission du BAPE compte sur votre collaboration afin que l'information demandée soit rapidement rendue disponible et puisse être consultée par les gens qui comptent rédiger un mémoire qu'ils présenteront lors de la deuxième partie de l'audience publique débutant le 12 décembre prochain.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Président de la commission

p.j.

Liste préliminaire des éléments à documenter par la Commission de la capitale nationale pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

- le plan de l'flot ralentisseur ;
- le plan de l'intersection à la Côte Ross ;
- le plan du carrefour giratoire de la Côte de l'Église ;
- le plan d'aménagement de la zone écologique et d'aménagement des sols décontaminés qui y seront réintroduits ;
- le plan des stationnements en rives ;
- le plan intégrant tous les changements apportés au projet ;
- le plan de la boucle aménagée sur le Chemin du Foulon.

Liste des documents demandés à la Commission de la capitale nationale par la commission du BAPE lors de l'audience :

- une ventilation des coûts du projet et de l'échéancier ;
- les résultats de la caractérisation des sols en cours en bordure du dépôt Irving situé au pied de la Côte Ross réalisé par le Groupe conseil Génivar ;
- la vérification quant à la prise en compte du changement potentiel du niveau de la mer dans la planification du projet ;
- le plan de l'îlot ralentisseur ;
- les documents des présentations faites lors de l'audience publique ;
- le plan d'aménagement du boisé Irving ;
- le plan des aménagements et usages prévus sur les terrains d'Irving.

Questions pour lesquelles un participant à l'audience désire obtenir réponse :

- En ce qui touche, à la station Victoria, le projet anciennement de marais, maintenant de « parc naturel » si j'ai bien compris, à quel endroit de l'étude d'impact et/ou de tout autre document déposé à la commission ce projet est-il décrit avec détail tel qu'il est maintenant proposé ?
- En ce qui touche, à la station du Jardin, le projet de jardin de sculptures minérales et végétales, ce projet a-t-il fait l'objet de modifications ou de précisions ou d'additions qui ne sont pas dans l'étude d'impact et, si oui, dans quels documents déposés à la commission ? En particulier, est-il précisé à quelle catégorie de personnes il sera fait appel pour la conception et la réalisation de ces sculptures et de quelle façon elles seront choisies : appel d'offres, concours avec jury de pairs, autre forme d'attribution, et cela, pour chaque sculpture distinctement ou pour plusieurs d'entre elles ou pour la totalité d'entre elles à la fois ?
- En ce qui touche les sentiers piétonniers qui seront aménagés tant le long de la berge qu'au pied de la falaise ou dans la falaise elle-même ou encore entre le quai Irving et la plage Jacques Cartier, le projet a-t-il fait l'objet de modifications ou de précisions ou d'additions qui ne sont pas dans l'étude d'impact et, si oui, dans quels documents déposés à la commission ?

Questions que la commission du BAPE vous adresse afin d'approfondir son analyse.

### 1- Le programme de suivi environnemental

Le programme de suivi aurait été bonifié par l'ajout d'éléments portant notamment sur le climat sonore, les plantations d'arbres et arbustes, sur l'herbe à poux et sur le carrefour giratoire (document déposé PR5.1, p. 35). Par ailleurs, depuis que l'étude d'impact a été rendue publique, le projet a été sensiblement modifié.

Demande :

La commission souhaite obtenir une version mise à jour du programme de suivi qui intègre les bonifications et qui tient compte des modifications apportées au projet.

### 2- Les projets de contrôle de débordement d'égouts

Des discussions seraient actuellement en cours entre la Commission de la capitale nationale et la Ville de Québec sur les questions relatives au contrôle des débordements d'égout dans la zone du projet de la Promenade Samuel-De Champlain.

Questions :

- A. Prévoit-on intégrer les échéanciers des deux projets afin d'optimiser les coûts et minimiser les perturbations et la durée des chantiers ?
- B. Si oui comment ? Évaluer notamment la possibilité d'utiliser les excavations réalisées dans le cadre des travaux de décontamination des sols et de réaménagement des terrains pour y intégrer des structures et équipements requis pour le contrôle des débordements d'égout. Quels seraient les économies et avantages qui pourraient découler de l'harmonisation de ces projets ?

### 3- L'accessibilité hivernale de la promenade

Questions :

- A. Les stationnements en bordure du boulevard ainsi que les aires de stationnement seront-elles accessibles 12 mois par an ? Si oui, qui assumerait leur entretien hivernal ?
- B. Y aurait-il un programme d'entretien hivernal des sentier et pistes multifonctionnelles ? Préciser (balisage, damage, déneigement ...)
- C. Les bâtiments de service et d'accueils seraient-ils ouverts 12 mois par an ?

#### 4- Le secteur des ponts et de l'aquarium :

Le rapport du bureau de la consultation publique « *Redonner le fleuve aux québécois* » (document déposé DA9) recommandait la création de cinq pôles d'animation et de service le long du boulevard Champlain (recommandation 6, p. 34). Un des pôles identifiés était le secteur de l'aquarium et des ponts qui serait consacré à l'animation, à l'interprétation, à l'observation et à l'escalade. La création de ce pôle n'est pas incluse dans la phase 1 du projet telle qu'elle a été présentée lors de l'audience du BAPE.

Question :

La création de ce pôle a-t-elle été abandonnée ou plutôt reléguée à la phase 2 du projet ? Expliquer les motifs de ce choix.

#### 5- L'antenne ferroviaire Champlain :

Le rapport du bureau de la consultation publique « *Redonner le fleuve aux québécois* » (document déposé DA9) recommandait le démantèlement de l'antenne ferroviaire Champlain accompagnée d'une amélioration du tunnel ferroviaire de la côte Gilmour (recommandation 3, p. 33). Le rapport précise que cette modification demandée par la majorité des participants permettrait notamment de faciliter le réaménagement de la Pointe-à-Puiseaux en éliminant le viaduc et d'ouvrir le champ visuel entre le chemin du Foulon et le fleuve en enlevant le remblai ferroviaire (p. 19, 20 et 33).

Lors de la séance d'audience de l'après-midi du 15 novembre 2005, un représentant du promoteur a indiqué que l'option du démantèlement de l'antenne ferroviaire avait été abandonnée suite à la demande de plusieurs participants de conserver ce tronçon de chemin de fer.

Demande :

La commission du BAPE souhaite que le promoteur documente les demandes qui se sont exprimées en faveur du maintien de l'antenne ferroviaire Champlain (références, extraits de mémoires ou de lettres, etc.)

#### 6- La piste multifonctionnelle du chemin de fer

L'étude d'impact indique qu'il y aurait, en plus de la piste multifonctionnelle qui longe le littoral, une autre piste cyclable qui se raccorderait à la piste régionale à l'Aquarium de Québec. « *Une piste en emprise partagée longera le chemin de fer pour gravir la falaise avec une inclinaison de moins de 2 %* » (document déposé PR5.1, annexe 12).

Questions :

- A. Quelle largeur aurait cette piste du corridor ferroviaire ?
- B. Son aménagement en bordure du chemin de fer requiert-il un élargissement du remblai ferroviaire ?
- C. Quels sont les aménagements requis pour permettre à la piste passer sur les tabliers des viaducs du chemin du Foulon et des côtes à Gignac et Ross ?

- D. Comment se ferait la cohabitation entre les trains et les usagers de la piste ? Quelle serait la distance séparatrice entre la piste et le chemin de fer ? Y aurait-il une barrière physique les séparant ?
- E. Les coûts d'aménagement de cette piste du corridor ferroviaire sont-ils inclus dans l'enveloppe budgétaire globale de 70 M\$ ?

#### 7- Le boisé Irving

Le rapport d'inventaire archéologique fait état de la présence d'un site archéologique dans une portion du boisé située à l'ouest de la côte Ross. Le croquis d'aménagement de mai 2003 (document déposé DA3) semble indiquer que un stationnement serait aménagé à cet endroit.

Question :

La végétation et le site archéologique dans la portion du boisé Irving située à l'ouest de la côte Ross seront-ils protégés et conservés intégralement ? Expliquer